



Xhendelesse, le 25 août 2025

Chers Parents,

J'espère que vous avez passé de belles vacances et que vos enfants sont en pleine forme pour reprendre le chemin de l'école... Je suis très heureuse de commencer cette nouvelle année scolaire avec vous.

Ce jour, vous recevrez ce même courrier sur votre adresse mail envoyé par le titulaire de votre enfant. Cet envoi doit être suivi d'une réponse de votre part au titulaire de votre enfant afin de vérifier ces données en mentionnant : « Bien reçu de la part de maman /papa de ». D'autre part, vous pourrez prendre note de cette adresse mail pour contacter l'enseignant en cas de besoin durant toute l'année scolaire.

D'emblée, je vous communique quelques informations importantes en ce début d'année.

a. J'attire votre attention **sur quelques points du projet d'établissement et des nouveautés en matière de législation en vigueur à l'école :**

- L'année scolaire dernière, il y a eu la mise en place du « Tronc Commun » en P6 et un accompagnement personnalisé a pris place au sein de ces classes-là durant quelques heures par semaine. Cette année, toutes les classes du primaire bénéficieront donc d'un accompagnement personnalisé durant quelques périodes par semaine. Cet accompagnement sera à chaque fois donné par un enseignant de l'école.
- **La 3^{ème} maternelle est devenue une année obligatoire du cursus scolaire depuis le 01.09.20.** Cela implique que l'enfant de cette classe **doit être présent tous les jours** sauf cas de maladie ou force majeure. Il n'est plus possible de s'absenter pour des vacances ou autre raison familiale... D'autre part, les parents qui souhaiteraient que leur enfant suive un cours philosophique (religion, ou morale) peuvent (pas d'obligation) me faire une demande écrite précisant le cours demandé. Dans ce cas, votre enfant sortira de sa classe et rejoindra un cours organisé en primaire...
- Vu le peu de personnel attribué au service de garderie de midi et du soir par la Communauté française, **pour le bien-être de tous**, la garderie accueillera si possible, **uniquement**, les élèves dont les parents n'ont pas d'autres choix. Il y va du confort et de la sécurité de tous ! L'école et le Denier s'allient pour renforcer l'équipe des surveillantes afin de rendre plus convivial ce moment de détente.
- Comme précisé dans le projet d'établissement de notre école, nous comptons bien sûr sur le - **dialogue** « parents-équipe éducative » qui à mon sens, doit permettre d'échanger, informer de situations difficiles afin de pouvoir réagir plus rapidement et ainsi miser sur plus de sérénité encore au sein de notre école.
Des activités permettant d'apprendre à mieux se connaître, à se respecter et ainsi permettre d'améliorer les relations visant « le Savoir Vivre ensemble » seront planifiées tout au long de l'année scolaire en fonction des besoins.
- **Le règlement général de la protection des données personnelles (RGPD)** est d'application au sein des écoles. Effectivement, ce texte a pour but de sécuriser chaque citoyen. Vous comprendrez donc que nous ne pourrons plus transmettre les données personnelles des enfants ou des parents sans l'accord de ces derniers. Cependant, protégeons le caractère **convivial** de notre école et envisageons d'autres solutions de communication... Adressez-vous à la direction ou au titulaire concerné !
- Rappel : **Recommandations de l'AFSCA** : Parmi les conseils donnés lors de leur contrôle au sein de l'école, une demande concerne les collations collectives et certains gâteaux offerts lors des anniversaires. Il me semble important de préciser que ces dernières doivent rester relativement « saines ». De plus, les crèmes « fraîche ou pâtissière » (conservation instable) sont donc à éviter. En bref, privilégions toute collation (gâteaux, légumes, fruits, soupes, ...) qui ne doit pas se conserver au frigo. Merci pour votre compréhension.

- b. Les garderies du matin ainsi que celles du soir seront assurées par presque le même personnel que l'année scolaire précédente.
Depuis l'année scolaire dernière, le système des garderies est devenu un système numérique. Pour toutes difficultés face à ce nouveau système, n'hésitez pas à prendre contact avec Mme Rapaille au 087/69.36.20 ou l.rapaille@herve.be
- c. Pour le paiement des activités pédagogiques organisées par l'école (sommes peu élevées) merci de bien vouloir privilégier le paiement via le compte bancaire de l'école afin d'éviter de l'argent « liquide » dans les malles de vos enfants.
- d. La concertation des enseignants se déroulera **chaque lundi** après l'école. C'est peut-être un moment idéal pour rencontrer un titulaire hors du temps scolaire.
Evitons ainsi les échanges « entre deux portes » ou pendant les heures de classe.
Attention, la **concertation collective** de tous les enseignants se déroulera le **2^{ème} lundi** de chaque mois.
Donc, ce jour, les élèves ne pourront pas bénéficier de l'étude. Cependant, ils pourront être accueillis à la garderie.
- e. N'oubliez pas de communiquer **tout changement de situation familiale, de domicile** ou de **N° de tél.** et adresse-mail au titulaire afin d'ajuster nos documents administratifs sans tarder.
- f. Les enfants de 1^{ère} maternelle et leurs parents seront accueillis chaque matin dans leur classe jusqu'à **8 h 45** de manière à commencer les ateliers d'apprentissage dès **8 h 50**. Nous comptons sur votre **ponctualité** tant en **primaire qu'en maternelle**. Pour des raisons d'organisation, les élèves de M2 et M3 rentreront en classe avec les titulaires **uniquement**.
- g. Appel à tous les parents, grands-parents ou connaissances **bénévoles** qui souhaiteraient collaborer avec l'équipe éducative dans diverses activités de lecture, d'aide aux enfants ainsi que pour des activités ponctuelles ou des projets (potager, développement durable, ...) en maternelle ou en primaire !
D'avance merci !
- h. Le **denier scolaire** lance une invitation à tout parent désireux de s'investir lors des activités extrascolaires qu'il organise ! Bienvenue à tous.
Comme chaque année, des billets de tombola seront vendus à l'occasion de la fête foraine. **Nous cherchons dès à présent des sponsors qui souhaiteraient nous aider en apposant leur publicité sur ces billets (frais +/- 80€).** Pour toute information, n'hésitez pas à me contacter !
- i. Comme chaque début d'année, les élèves de 1^{ère} année seront photographiés et cette photo sera publiée dans la presse locale. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant y paraisse, signalez-le **dès demain** à la titulaire ! Merci !
- j. **En maternelle**, les périodes de comptage des élèves sont extrêmement importantes car elles conditionnent **l'encadrement (nombre d'instits) des enfants**. La première période commence ce **25/08 jusqu'à la fin du mois**. Les absences, même pour cause de maladie, ne peuvent être prises en compte ! L'enfant doit être présent **au moins 8 jours sur le mois...** Les autres périodes sont fixées à chaque rentrée de congé et ce, pendant les 10 jours qui suivent. **Merci pour votre attention et n'hésitez pas à me contacter pour des infos supplémentaires.**

A vos agendas ! (Il ne s'agit que de quelques dates déjà arrêtées. D'autres activités, spectacles, animations, excursions,... sont encore prévues 😊)

La garderie du mercredi après-midi organisée à Bruyères commencera **ce 03/08/25**. **Une fiche d'inscription doit être remplie pour y accéder si c'est la 1^{ère} fois que votre enfant s'y rend.** Dans ce cas, contactez le titulaire de votre enfant.

L'étude surveillée par les enseignants sera organisée à partir de ce **lundi 01/09/25**.

Durant cette année scolaire-ci, il n'y aura pas de cours de natation. La piscine Communale de Herve est en travaux pour une durée scolaire de minimum 1 an.

Conseil communal des enfants : la campagne des élections sera lancée dès le début de septembre pour les élèves de P5. Des infos vous parviendront prochainement.

05/09/25 : Foire agricole pour les élèves de P6.

Les réunions de rentrée pour les parents se dérouleront dans **chacune** des classes de votre enfant.

Ma 02/09/25 : 19 h 30 : M1-2-3 20h15 : P1-P2

Je 04/09/25 : 19h30 : P3-4 20h15 : P5-6

Lors de la semaine de la mobilité (Septembre), diverses activités seront organisées au sein de chaque classe : Vélo-habilité, intervention de la Police locale, animations par l'ASBL FSEOS ...

08/09/25 : Classes d'eau pour les élèves de P5

09/09/25 : Classes d'eau pour les élèves de P5

25/09/25 : Visite médicale pour les élèves de P6.

26/09/25 : Visite médicale pour les élèves de P2.

27/09/25 : Spectacle de commémoration à Bruyères pour les élèves de P4-P5-P6.

06/10/25 : Lundi de la fête à Xhendelesse : Tour de manège pour les maternelles, goûter dans l'école, ...

Durant le mois d'octobre : Jogging « *je cours pour ma forme.* » Les infos plus précises arriveront plus tard.

03/11/25 : Spectacle « *Intradel* » à Herve pour les élèves de P5.

07/11/25 : Animations santé et bien être à Verviers (PSE) pour les élèves de P4.

Les 20 et 21/11/25 : Classes d'eau pour les élèves de P6A.

Les 24 et 25/11/25 : Classes d'eau pour les élèves de P6B.

21/11/25 : Bulletin de la première période pour tous les enfants du primaire.

18/12/25 : **Marché de Noël** à l'école à partir de 17h30 et chorale de Noël animée par les élèves de maternelle.

26/01/26 au 30/01/26 : Semaine des bilans formatifs.

06/02/26 : **Bal de carnaval à la salle « La Bruyèretoise ».**

08/03/26 au 13/03/26 : **Classes de neige pour les P6.**

27/06/26 : Barbecue de fin d'année et soirée « Jeunes Talents ».

Si certains changements dans les dates précédentes devaient avoir lieu vous en serez tout de suite informés. De plus, d'autres dates d'activités/excursions/animations sont encore à venir et vous parviendront en temps voulu par les titulaires.

Formation !

Voici déjà 2 premières dates de formations :

Les 13 et 14 avril 2026 : Formation pour tous les enseignants de l'école : maternelle et primaire. L'école sera fermée.

Calendrier des congés de l'année scolaire 2025-2026 :

Obligatoire 2025-2026	
Rentrée scolaire	lundi 25 août 2025
Fête de la Communauté française	samedi 27 septembre 2025
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 20 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025
Jour de l'Armistice	mardi 11 novembre 2025
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 16 février 2026 au dimanche 1er mars 2026
Lundi de Pâques	lundi 6 avril 2026
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 27 avril 2026 au dimanche 10 mai 2026 <i>NOTE : le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques</i>
Jeudi de l'Ascension	jeudi 14 mai 2026
Lundi de Pentecôte	lundi 25 mai 2026
Les vacances d'été débutent le	samedi 4 juillet 2026

Différents moyens de communication.

Nous n'utiliserons plus le site internet comme moyen de communication. Les titulaires de classe vont créer des groupes WhatsApp. Cela vous sera expliqué à la réunion collective la semaine prochaine. De plus, les courriers que vous recevrez de ma part ainsi que les différentes activités/animations réalisées par les élèves seront présents sur le padlet de l'école.

Rappel : Pour y accéder, **rejoignez le Padlet de l'école** via l'adresse internet : <https://urlz.fr/bnd4>

Vous y trouverez aussi l'accès aux « **murs** » de communications propres à chaque année d'étude de M1 à P6.

Sécurité ! Vigilance !

a. Attention, dès la rentrée scolaire, la Police locale veillera à sécuriser les chemins amenant à l'école. Des difficultés sont aussi rencontrées sur le parking. **Il est interdit de se garer devant les barrières...**

A savoir : il est interdit de se garer sur le côté opposé au sens de circulation de la chaussée en sens inverse. Veuillez à ne pas gêner le bon déroulement de la sortie des classes. Merci pour nos enfants.

b. Veillons à reprendre tout de suite les bonnes habitudes : **toute barrière franchie doit être refermée (verrou).**

c. Si votre enfant est malade, signalez-le à l'institutrice (mail) ou par téléphone à la direction.

Afin d'éviter des contagions désagréables, nous rappelons que les enfants fiévreux ou malades doivent rester à la maison (même si problème de garde !). Aucun médicament ne peut être apporté en classe ou déposé dans la mallette de votre enfant (sauf cas exceptionnel avec autorisation de la direction). Merci pour votre compréhension.

d. Interdiction des appareils électroniques

Suite au nouveau décret en vigueur, nous vous informons qu'à partir de la rentrée scolaire 2025, **les GSM, montres connectées et tout autre appareil électronique seront strictement interdits à l'école**, tant en maternelle qu'en primaire.

En cas de non-respect de cette règle, les sanctions suivantes seront appliquées :

- **1^{ère} infraction** : l'appareil sera confisqué et restitué à l'élève en fin de journée.
- **2^{ème} infraction** : l'appareil sera restitué **après 7 jours** exclusivement au responsable légal de l'élève.
- **3^{ème} infraction** : l'appareil sera **conservé jusqu'aux prochaines vacances scolaires**, et uniquement remis à un responsable légal.

Nous vous remercions de sensibiliser vos enfants à cette nouvelle mesure, qui vise à favoriser un cadre d'apprentissage serein et respectueux pour tous.

Pour toute information complémentaire ou difficulté rencontrée, n'hésitez pas à me contacter.

Comme le souhaite l'équipe éducative de notre école, privilégions le dialogue constructif, misons sur la collaboration entre Enfant-Parent-Enseignant, deux éléments qui ne peuvent être que facteurs de réussite !

D'ores et déjà, je vous remercie de la confiance que vous nous témoignez et je suis très heureuse de débiter cette nouvelle année scolaire...

Charlotte Liégeois.

Ces renseignements vous sont communiqués conformément au Code de l'Enseignement Art. 1.7.2-1 à 1.7.2-7 concernant la gratuité de l'accès à l'enseignement obligatoire.

Frais scolaires

Année 2025-2026

	1	2
Frais maximum obligatoires	Maternelle	Primaire
 Piscine	0€	36€
 Activités diverses (cultures, sportives, excursions, ...)	44€	64€
 Transport	10€	20€
 Voyage scolaire	120€	*
 Total	54€ hors voyage scolaire	120€

* Pour les frais des voyages scolaires, les montants maximum qui pourront vous être réclamés sont :
 - 250€ de la P1 à la P4
 - 500€ de la P5 à la P6

	1	2
Frais facultatifs	Maternelle	Primaire
 Garderie	0,25€ par demi-heure entamée	
 Photos	En fonction de votre commande	
 Abonnement(s) revue(s)	En fonction de votre commande	

Voici un aperçu des **frais maximums** que vous pourriez être amenés à engager au cours de l'année. La **Ville de Herve** prend en charge une partie des déplacements et des activités culturelles, et l'**ASBL Parents-École** soutient également certains projets.